



SECTION
DU
LOIRET



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Conseil départemental d'action sociale du 10 juin 2022

Le CDAS (Conseil Départemental d'Action Sociale) du Loiret s'est réuni à la cité administrative Coligny à la séance plénière le 10 juin 2022 sous la présidence de Mme Denis, Directrice des Douanes et Droits Indirects.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du CDAS du 22/03/2022
- Présentation de la réforme du réseau de l'action sociale
- CRA 2021
- Point CAL 2022
- Questions diverses

► **Approbation du procès-verbal du CDAS du 22/03/2022 :**

Le procès-verbal du conseil départemental de l'action sociale du 22 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

► **Point CAL 2022:**

La dotation initialement d'un montant de 39970€ pour 2022 a été abondée de 1090€ en raison du remboursement des chèques cadeaux non utilisés par les agents pour l'arbre de Noël. La dotation est donc passée à 41060€.

Arbre de Noël 2022 :

Un point a été fait à propos de la commande de jouets pour l'arbre de Noël 2022, nous avons été alertés sur le grand risque que les jouets ne soient pas réceptionnés avant le jour de l'arbre de Noël en cas de commande de jouets selon le système en place avant covid.

Un vote a donc été effectué afin de décider le renouvellement ou non du système des cartes cadeaux. Ce système de cartes cadeaux a été voté à l'unanimité.

Les représentants du personnel ont demandé à ce qu'un Père Noël soit présent cette année afin de distribuer le goûter notamment aux plus petits, cela devrait être possible, sauf restrictions sanitaires plus strictes d'ici l'évènement.

Les correspondants sociaux ont insisté sur le fait qu'ils sont disponibles pour aider les agents lors de la réception des cartes cadeaux afin de les faire valoir.

Sorties 2022 :

Deux sorties accompagnées sont proposées aux agents pour 2022 : Chartres et Paris.

Deux sorties « billetterie » sont proposées aux agents pour 2022 : le zoo de Beauval (budget 5000€) et la Mer de Sable (budget 2000€).

Les deux sorties accompagnées et la mer de sable ont eu le succès espéré et les budgets prévus à cet effet seront suffisants pour les couvrir.

Un point pour la sortie du zoo de Beauval a été nécessaire car le budget ne pourra pas suffire à satisfaire toutes les demandes. En effet, étaient prioritaires en 2022 les agents non satisfaits en 2021, ce qui représente 56 agents et 14 supplémentaires nouveaux bénéficiaires, soit un total de 3578€ pour ces seuls agents, qui recevront leurs billets avant les vacances scolaires d'été.

Il reste 180 agents demandeurs pour cette sortie non satisfaits en 2022, pour un budget restant de 1422€ alors qu'il faudrait 10 000€.

La question a été posée aux représentants des syndicats : faut-il créer une nouvelle liste d'attente (priorité par ordre d'arrivée des demandes) ou réduire le budget de la sortie de Paris ? Les représentants du personnel ont été contre ces deux options. En effet, la sortie Paris touche un public différent qui doit pouvoir également bénéficier des sorties proposées, la liste d'attente a été rejetée car elle ne serait pas absorbée en 2023. L'option proposée par les représentants et finalement choisie (votée à l'unanimité) a été d'exclure du dispositif 2022 les agents ayant déjà obtenu des billets pour le zoo de Beauval en 2021 ou en 2022. Cela devrait suffire à satisfaire les demandes restantes.

La sortie du zoo de Beauval ne sera probablement pas reconduite en 2023.

► **CRA 2021 :**

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est stable entre 2020 et 2021 avec une hausse des retraités (une centaine supplémentaire).

L'estimation du CAL 2022 est donc également stable.

L'équipe de la délégation restera la même.

Un point sur l'activité de 2021 a été fait, quatre groupes de travail ont eu lieu :

- 09/03/21 : CAL, organisation arbre de Noël et propositions sorties
- 25/05/21 : achat matériel informatique et organisation des sorties
- 15/06/21 en audioconférence : présentation CRA 2020, arbre de Noël et enveloppe AAMI
- 28/09/21 : choix spectacle 2022 (cirque), organisation après midi récréative aux retraités, sortie opéra Garnier

Les aides et prêts ALPAF sont stables : 69 dossiers reçus dont 58 accordés avec un budget de 158 000€.

Les vacances d'hiver et de printemps 2021 ont été annulées en raison du covid, 26 enfants en ont bénéficié en juillet 2021, 8 en août 2021 et 11 en octobre 2021 (première année

qu'étaient proposés des séjours à cette époque).

535 enfants ont bénéficié de l'arbre de Noël 2021 pour un budget de 10 700€.

31 agents ont bénéficié de subvention afin de les aider à régler des frais de colonies de vacances, centre de loisirs ou gîtes. Ces subventions semblent être trop peu connues des agents.

La sortie à l'opéra Garnier a été annulée, une conférence WEB a été mise en place et remplacement. Peu d'agents y ont participé mais leur retour a été positif.

► **Réforme action sociale :**

La mise en œuvre de cette réforme est prévue pour janvier 2023.

Les documents formalisant les axes de cette réforme ont été reçus en mai 2022.

L'objectif principal est de maintenir le niveau de prestation de l'action sociale tout en s'adaptant aux nouveaux besoins. Cette réforme s'articule autour de quatre axes :

- parc des résidences EPAF : cession d'une partie des résidences et rénovation des résidences concernées (7 résidences sont finalement conservées sur 14).
- réseau : réseau régional avec maintien de guichets départementaux. Mise en place de pôles de compétence régionaux.
- prestations : évolution des prestations avec pour exemple les aides aux logements pour les étudiants depuis 2021 et l'aide à la parentalité à venir.
- gouvernance: maintien des structures associatives

► **Questions diverses :**

Un point a été fait sur la restauration collective :

5 restaurants administratifs sont en fonctionnement et deux espaces repas (Chateaufort sur Loire et Meung sur Loire). La question du site du SFACT/ESI a été soulevée, un questionnaire sera adressé aux agents concernés afin de savoir s'ils seraient intéressés par une convention avec la restauration collective du BRGM.

La question des familles recomposées a été posée : les enfants du conjoint peuvent-ils bénéficier des prestations de l'action sociale ? La délégation du Loiret accepte qu'ils viennent au spectacle de l'arbre de Noël et va se renseigner au niveau national pour les autres prestations. De plus en plus d'agents sont concernés par cette question.

Même question pour les agents contractuels : peuvent-ils bénéficier des prestations de l'action sociale ? La réponse est oui.

Il a été demandé à ce que les billets pour les sorties soient adressés avec un accusé réception afin d'éviter toute erreur. La délégation a pris en compte cette demande.

La question des logements temporaires pour les nouveaux arrivants, et notamment ceux qui arrivent des DOM/TOM a été également posée. Madame Creusat propose de rencontrer les agents en question afin de trouver avec eux des solutions adaptées à leurs situations.